

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
MAIRIE DE MONTHUREUX SUR SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 19 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le 19 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Messieurs : DURAND Thierry, PIERRE Bernard, BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès-FLIELLER Catherine- FREBY Pierre Jean- GANIEZ Mireille- LAURENT Anne Françoise- MACHARD Michel- ROYER Henry- SOUHAIT Pierre

ETAIENT ABSENTS :

Madame Joëlle MAIGROT a donné pouvoir à Monsieur Thierry BERTRAND, excusée

Monsieur Sylvain FLORIOT a donné pouvoir à Madame Marie Agnès BOUCHAIN, excusé

Madame Marie-Francine FAUCHON

SECRETAIRE : Madame Anne Françoise LAURENT

Date de convocation : le 11 février 2009

1-1-2009- Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif : Adhésion/retrait de communes

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes de retrait des Communes de:

- Puzieux-canton de Mirecourt
- Morelmaison-canton de Châtenois

et sur la demande d'adhésion de la commune de Charmes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les demandes de retrait des communes de Puzieux et Morelmaison
- **ACCEPTE** la demande d'adhésion de la commune de Charmes

Extrait certifié conforme
Raynald MAGNIEN
Maire de Monthureux sur Saône

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
MAIRIE DE MONTHUREUX SUR SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 19 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le 19 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Messieurs : DURAND Thierry, PIERRE Bernard, BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès-FLIELLER Catherine- FREBY Pierre Jean- GANIEZ Mireille- LAURENT Anne Françoise- MACHARD Michel- ROYER Henry- SOUHAIT Pierre

ETAIENT ABSENTS :

Madame Joëlle MAIGROT a donné pouvoir à Monsieur Thierry BERTRAND, excusée

Monsieur Sylvain FLORIOT a donné pouvoir à Madame Marie Agnès BOUCHAIN, excusé

Madame Marie-Francine FAUCHON

SECRETAIRE : Madame Anne Françoise LAURENT

Date de convocation : le 11 février 2009

1-2-2009- Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif : inscription sur le programme 2010 à la Communauté de Communes.

La commune n'a pas réalisé à ce jour de diagnostic concernant l'assainissement non collectif (Mont de Savillon, la Perche), la précédente municipalité ayant refusé de fournir les informations nécessaires en 2007.

L'obligation d'exécuter ces contrôles a été réaffirmée par la loi sur l'eau votée en décembre 2006.

Sur le secteur, la Société Lyonnaise des Eaux est chargée de ces contrôles, le montant à charge des propriétaires est de 63,30 €.

Après ce diagnostic effectué, il conviendra d'inscrire la commune dans le prochain programme d'assainissement non collectif auprès de la communauté de Communes afin que les administrés puissent bénéficier des subventions allouées pour la réhabilitation de leurs installations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DEMANDE** que la Commune soit inscrite auprès de la Communauté de Communes du pays de la Saône Vosgienne dans le prochain programme de travaux d'assainissement non collectif.

Extrait certifié conforme
Raynald MAGNIEN
Maire de Monthureux sur Saône

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
MAIRIE DE MONTHUREUX SUR SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 19 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le 19 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Messieurs : DURAND Thierry, PIERRE Bernard, BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès-FLIELLER Catherine- FREBY Pierre Jean- GANIEZ Mireille- LAURENT Anne Françoise- MACHARD Michel- ROYER Henry- SOUHAIT Pierre

ETAIENT ABSENTS :

Madame Joëlle MAIGROT a donné pouvoir à Monsieur Thierry BERTRAND, excusée

Monsieur Sylvain FLORIOT a donné pouvoir à Madame Marie Agnès BOUCHAIN, excusé

Madame Marie-Francine FAUCHON

SECRETAIRE : Madame Anne Françoise LAURENT

Date de convocation : le 11 février 2009

2-1-2009- SMIC : Retrait de la commune d'Aulnois

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

- La demande de retrait de la commune d'Aulnois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (2 abstentions : Monsieur BERTRAND et son pouvoir):

➤ **REFUSE** le retrait de la Commune d'AULNOIS

Extrait certifié conforme

Raynald MAGNIEN

Maire de Monthureux sur Saône

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
MAIRIE DE MONTHUREUX SUR SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 19 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le 19 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Messieurs : DURAND Thierry, PIERRE Bernard, BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès-FLIELLER Catherine- FREBY Pierre Jean- GANIEZ Mireille- LAURENT Anne Françoise- MACHARD Michel- ROYER Henry- SOUHAIT Pierre

ETAIENT ABSENTS :

Madame Joëlle MAIGROT a donné pouvoir à Monsieur Thierry BERTRAND, excusée

Monsieur Sylvain FLORIOT a donné pouvoir à Madame Marie Agnès BOUCHAIN, excusé

Madame Marie-Francine FAUCHON

SECRETAIRE : Madame Anne Françoise LAURENT

Date de convocation : le 11 février 2009

2-2-2009- SMIC : Retrait de la commune de Moussey

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

- La demande de retrait de la commune de Moussey

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (6 voix pour le retrait : R. MAGNIEN, MA BOUCHAIN et son pouvoir, M. GANIEZ, M.MACHARD, P. SOUHAIT - **8 voix contre** : A.F LAURENT, Th. DURAND, C.FLIELLER, Th. BERTRAND et son pouvoir, PJ FREBY, B. PIERRE, H. ROYER).

➤ **REFUSE** le retrait de la Commune

Extrait certifié conforme
Raynald MAGNIEN
Maire de Monthureux sur Saône

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
MAIRIE DE MONTHUREUX SUR SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 19 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le 19 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Messieurs : DURAND Thierry, PIERRE Bernard, BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès-FLIELLER Catherine- FREBY Pierre Jean- GANIEZ Mireille- LAURENT Anne Françoise- MACHARD Michel- ROYER Henry- SOUHAIT Pierre

ETAIENT ABSENTS :

Madame Joëlle MAIGROT a donné pouvoir à Monsieur Thierry BERTRAND, excusée

Monsieur Sylvain FLORIOT a donné pouvoir à Madame Marie Agnès BOUCHAIN, excusé

Madame Marie-Francine FAUCHON

SECRETAIRE : Madame Anne Françoise LAURENT

Date de convocation : le 11 février 2009

2-3-2009- SMIC : Adhésion d'une collectivité.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

- la demande d'adhésion présentée par le Syndicat d'Alimentation en eau potable de Senones-Vieux Moulin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE POUR** l'adhésion de la collectivité précitée

Extrait certifié conforme
Raynald MAGNIEN
Maire de Monthureux sur Saône

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
MAIRIE DE MONTHUREUX SUR SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 19 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le 19 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Messieurs : DURAND Thierry, PIERRE Bernard, BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès-FLIELLER Catherine- FREBY Pierre Jean- GANIEZ Mireille- LAURENT Anne Françoise- MACHARD Michel- ROYER Henry- SOUHAIT Pierre

ETAIENT ABSENTS :

Madame Joëlle MAIGROT a donné pouvoir à Monsieur Thierry BERTRAND, excusée

Monsieur Sylvain FLORIOT a donné pouvoir à Madame Marie Agnès BOUCHAIN, excusé

Madame Marie-Francine FAUCHON

SECRETAIRE : Madame Anne Françoise LAURENT

Date de convocation : le 11 février 2009

3-2009- Gestion des eaux : nappe de grès

Monsieur Bernard PIERRE , Adjoint, fait part à l'Assemblée d'une correspondance de Madame Dominique CONCA, Secrétaire Générale de la Préfecture et fait observer aux élus :

- Que la nappe des Grès du Trias Inférieur constitue en Lorraine et en particulier dans les Vosges une source d'approvisionnement en eau potable.
- Que cette nappe est surexploitée et connaît un abaissement régulier des son niveau au sud-est ce qui correspond à Vittel, Contrexéville et Mirecourt.
- Qu'il faut économiser 1 million de m³ de prélèvement d'eau sur les 6,6 millions d'eau prélevés tous les ans dans la nappe.
- Que la recharge naturelle de la nappe est estimée à 1,8 millions de m³ par an seulement.

La situation de déséquilibre de la nappe avait conduit à soumettre à autorisation tous les forages de plus de 40 mètres de profondeur.

Les dispositions ont été remplacées pour le classement, par décret du 11 septembre 2003 de plusieurs cantons : Bulgnéville, Darney, Lamarche, Vittel, Mirecourt, Dompain et Charmes, en zone de répartition des eaux (ZRE).

Les objectifs de bon état du niveau des eaux souterraines sont repris dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui précise la création d'une SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

- La première étape de l'élaboration d'un SAGE est la fixation d'un périmètre par arrêté préfectoral.
- C'est à ce titre qu'il est proposé d'ajouter le canton de Monthureux sur Saône de manière à faire correspondre la ZRE avec le SAGE. Ce qui fera 191 communes pour 61 700 habitants (Monthureux étant l'entrée de rechargement de la nappe d'eau potable).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOUHAITE** plus de précisions sur le S.A.G.E et sur les éventuelles contraintes apportées par la fixation d'un périmètre avant de donner un avis favorable

Extrait certifié conforme

Raynald MAGNIEN

Maire de Monthureux sur Saône

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
MAIRIE DE MONTHUREUX SUR SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 19 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le 19 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Messieurs : DURAND Thierry, PIERRE Bernard, BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès-FLIELLER Catherine- FREBY Pierre Jean- GANIEZ Mireille- LAURENT Anne Françoise- MACHARD Michel- ROYER Henry- SOUHAIT Pierre

ETAIENT ABSENTS :

Madame Joëlle MAIGROT a donné pouvoir à Monsieur Thierry BERTRAND, excusée

Monsieur Sylvain FLORIOT a donné pouvoir à Madame Marie Agnès BOUCHAIN, excusé

Madame Marie-Francine FAUCHON

SECRETAIRE : Madame Anne Françoise LAURENT

Date de convocation : le 11 février 2009

4-2009- Forêt : contrat d'approvisionnement parcelle n° 42

Monsieur Bernard PIERRE, Adjoint délégué aux affaires concernant la forêt informe le Conseil Municipal que les ventes de bois en forêt communale peuvent se produire :

- par adjudication :
 - o après évaluation du bois en m³ qualité. Ensuite les bois sont inscrits sur un catalogue communiqué aux acheteurs potentiels.
 - o avec une prise de retrait du Maire ou de l'Agent Patrimonial.

- de gré à gré :

S'il s'agit d'un contrat d'approvisionnement, négocié entre l'ONF et l'acheteur. Après une information auprès de plusieurs acheteurs. Le conseil municipal doit se positionner et le Maire fournit un accord par écrit.

Les principaux objectifs recherchés avec le contrat d'approvisionnement sont :

Pour le client sérieux : disposer d'une meilleure lisibilité sur son approvisionnement en termes de volumes et de prix.

Pour la commune : garantir un volume vendu et une recette définie à l'année.

Ce qu'il est demandé aujourd'hui est de proposer un contrat d'approvisionnement de 110 m³ de hêtre de la parcelle 42.

Cette formule permettra ou devrait permettre à la commune de vendre ce hêtre à des conditions normales c'est-à-dire :

- de 43 à 100 € le m³ = jusqu'au 30/04/2009
- de 40 à 48 € le m³ = jusqu'au 01/05/2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de l'O.N.F d'établir des contrats d'approvisionnement en bois d'œuvre de hêtre façonné bord de route concernant la parcelle n° 42
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette proposition

Extrait certifié conforme

Raynald MAGNIEN

Maire de Monthureux sur Saône

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
MAIRIE DE MONTHUREUX SUR SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 19 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le 19 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Messieurs : DURAND Thierry, PIERRE Bernard, BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès-FLIELLER Catherine- FREBY Pierre Jean- GANIEZ Mireille- LAURENT Anne Françoise- MACHARD Michel- ROYER Henry- SOUHAIT Pierre

ETAIENT ABSENTS :

Madame Joëlle MAIGROT a donné pouvoir à Monsieur Thierry BERTRAND, excusée

Monsieur Sylvain FLORIOT a donné pouvoir à Madame Marie Agnès BOUCHAIN, excusé

Madame Marie-Francine FAUCHON

SECRETAIRE : Madame Anne Françoise LAURENT

Date de convocation : le 11 février 2009

5-2009- Soutien des communes forestières au C.O.F.O.R

Attendu que

- La fédération des Communes Forestières (F.N.C.O.F.O.R.) a toujours défendu le régime forestier et l'Office national des forêts ; elle a notamment obtenu le maintien du versement compensateur à hauteur de 144 M€/an, et le maintien des taux des frais de garderie payés par les communes forestières à 10 ou 12%
- Face à la récente et grave menace de suppression de la taxe sur le foncier non bâti des forêts domaniales qui représente la somme de 13,8 M€/an, la FNCOFOR, avec l'appui des parlementaires, a obtenu le rétablissement de cette taxe et la confirmation que c'est bien l'ONF qui en est le redevable,
- L'Eta impose à l'ONF, au travers de la RGPP, plusieurs mesures nouvelles, en particulier, le paiement de la part patronale des retraites des fonctionnaires représentant une charge supplémentaire de 60M€ par an, le rachat des maisons forestières domaniales et le transfert du siège de Paris à Compiègne, qui mettent en péril l'équilibre budgétaire de l'établissement,
- le Président de la République, lors de son déplacement dans les Vosges le 18 décembre 2008, a annoncé que des mesures extrêmement fortes seront prises en faveur de la relance de la filière forêt bois et a chargé M. PUECH, ancien ministre de l'Agriculture, de lui faire des propositions avant fin mars 2009,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DEMANDE :**

- Le maintien des personnels de terrain de l' O.N.F pour la gestion des forêts communales, soit 1684 agents patrimoniaux équivalents temps plein pour conserver un service public de qualité en milieu rural,
- L'étalement des charges supplémentaires imposées à l'O.N.F par la RGPP pour tenir compte de l'évolution du marché du bois et le report des mesures qui impacteraient trop fortement l'équilibre budgétaire de l'ONF,
- L'intensification des politiques territoriales du bois et de la forêt qui doivent constituer l'axe prioritaire du plan de relance de la filière,
- Le renforcement des moyens des communes forestières pour développer la formation des élus et l'accompagnement des collectivités en charge des démarches de territoire, en portant de 5 à 10% le reversement de la part du produit de la taxe sur le foncier non bâti forestier (les communes forestières payent 17% du total de cette taxe),
- La généralisation de la formation des élus.
- La mise en place d'un fonds de mobilisation de 100 M€/an annoncé par le ministre de l'Agriculture lors des Assises de la forêt pour augmenter la récolte du bois, particulièrement dans les zones difficiles d'accès, répondre aux besoins de l'industrie, développer les énergies renouvelables et accroître l'emploi en milieu rural

Extrait certifié conforme

Raynald MAGNIEN

Maire de Monthureux sur Saône

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
MAIRIE DE MONTHUREUX SUR SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 19 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le 19 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Messieurs : DURAND Thierry, PIERRE Bernard, BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès-FLIELLER Catherine- FREBY Pierre Jean- GANIEZ Mireille- LAURENT Anne Françoise- MACHARD Michel- ROYER Henry- SOUHAIT Pierre

ETAIENT ABSENTS :

Madame Joëlle MAIGROT a donné pouvoir à Monsieur Thierry BERTRAND, excusée

Monsieur Sylvain FLORIOT a donné pouvoir à Madame Marie Agnès BOUCHAIN, excusé

Madame Marie-Francine FAUCHON

SECRETAIRE : Madame Anne Françoise LAURENT

Date de convocation : le 11 février 2009

6-2009- Création d'un budget annexe « Lotissement »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 16 février 2009

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE** la création pour l'exercice 2009 du budget annexe relatif à la création d'un lotissement et sera dénommé « budget annexe lotissement».

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2009 de ce budget annexe.

La présente délibération sera notifiée à Madame. la Receveuse Municipale.

Extrait certifié conforme

Raynald MAGNIEN

Maire de Monthureux sur Saône

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
MAIRIE DE MONTHUREUX SUR SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 19 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le 19 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Messieurs : DURAND Thierry, PIERRE Bernard, BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès-FLIELLER Catherine- FREBY Pierre Jean- GANIEZ Mireille- LAURENT Anne Françoise- MACHARD Michel- ROYER Henry- SOUHAIT Pierre

ETAIENT ABSENTS :

Madame Joëlle MAIGROT a donné pouvoir à Monsieur Thierry BERTRAND, excusée

Monsieur Sylvain FLORIOT a donné pouvoir à Madame Marie Agnès BOUCHAIN, excusé

Madame Marie-Francine FAUCHON

SECRETAIRE : Madame Anne Françoise LAURENT

Date de convocation : le 11 février 2009

7-2009- Frais de fonctionnement 2007/2008 Ecole les Thons/Châtillon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en provenance de la Commune de Les Thons le montant des frais de fonctionnement pour l'année 2007/2008 pour les élèves scolarisés à l'école publique de Les Thons (1 enfant de Monthureux).

Cette participation s'élève à :

- Frais de fonctionnement :

- 1 095,00 € par élève

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de régler pour l'année scolaire 2007/2008, le montant demandé par la commune de Les Thons et détaillé ci-dessus sachant que ce montant annuel sera indexé en fonction de la fréquentation scolaire de l'élève (déménagement en cours d'année)
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire.

Extrait certifié conforme

Raynald MAGNIEN

Maire de Monthureux sur Saône

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
MAIRIE DE MONTHUREUX SUR SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 19 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le 19 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Messieurs : DURAND Thierry, PIERRE Bernard, BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès-FLIELLER Catherine- FREBY Pierre Jean- GANIEZ Mireille- LAURENT Anne Françoise- MACHARD Michel- ROYER Henry- SOUHAIT Pierre

ETAIENT ABSENTS :

Madame Joëlle MAIGROT a donné pouvoir à Monsieur Thierry BERTRAND, excusée

Monsieur Sylvain FLORIOT a donné pouvoir à Madame Marie Agnès BOUCHAIN, excusé

Madame Marie-Francine FAUCHON

SECRETAIRE : Madame Anne Françoise LAURENT

Date de convocation : le 11 février 2009

8-2009- Association des Maires Ruraux des Vosges : Adhésion 2009

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance transmise par Monsieur le Président de l'Association des Maires ruraux des Vosges qui propose à la commune de renouveler la cotisation annuelle de leur association, d'un montant de 100€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : Mr. P. SOUHAIT) :

- **ACCEPTE** de renouveler l'adhésion de la Commune à l'Association des Maires ruraux des Vosges pour l'année 2009 dont le montant annuel s'élève à 100 € (tranche de + de 500 habitants).
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le mandat correspondant

Extrait certifié conforme
Raynald MAGNIEN
Maire de Monthureux sur Saône

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
MAIRIE DE MONTHUREUX SUR SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 19 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le 19 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Messieurs : DURAND Thierry, PIERRE Bernard, BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès-FLIELLER Catherine- FREBY Pierre Jean- GANIEZ Mireille- LAURENT Anne Françoise- MACHARD Michel- ROYER Henry- SOUHAIT Pierre

ETAIENT ABSENTS :

Madame Joëlle MAIGROT a donné pouvoir à Monsieur Thierry BERTRAND, excusée

Monsieur Sylvain FLORIOT a donné pouvoir à Madame Marie Agnès BOUCHAIN, excusé

Madame Marie-Francine FAUCHON

SECRETAIRE : Madame Anne Françoise LAURENT

Date de convocation : le 11 février 2009

9-2009- Création d'un poste d'Agent communal non titulaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de la création d'un accueil périscolaire sur la commune (délibération n° 118-2008 du 17.12.08), il convient de renforcer les effectifs de ce service par l'emploi d'une personne d'encadrement titulaire du B.A.F.A.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE :**

1 - La création d'un poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux de catégorie C, non titulaire, à temps incomplet soit 17.5/35ème afin d'assurer l'encadrement du personnel communal pendant l'accueil périscolaire (de 7h30 à 8h30, 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 17h30) à compter du 01 avril 2009.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe, Echelle 3 de rémunération, échelon 1, Indice brut 297, indice majoré 290.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Extrait certifié conforme

Raynald MAGNIEN

Maire de Monthureux sur Saône

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
MAIRIE DE MONTHUREUX SUR SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 19 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le 19 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Messieurs : DURAND Thierry, PIERRE Bernard, BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès-FLIELLER Catherine- FREBY Pierre Jean- GANIEZ Mireille- LAURENT Anne Françoise- MACHARD Michel- ROYER Henry- SOUHAIT Pierre

ETAIENT ABSENTS :

Madame Joëlle MAIGROT a donné pouvoir à Monsieur Thierry BERTRAND, excusée

Monsieur Sylvain FLORIOT a donné pouvoir à Madame Marie Agnès BOUCHAIN, excusé

Madame Marie-Francine FAUCHON

SECRETAIRE : Madame Anne Françoise LAURENT

Date de convocation : le 11 février 2009

10-2009- Soutien aux Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public

Monsieur Thierry BERTRAND, Adjoint, donne lecture au Conseil Municipal d'une correspondance transmise par les Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public.

La fédération des œuvres laïques reste l'association la plus connue sur notre village.

A notre connaissance, elle vient en soutien à deux des associations de notre commune : le Foyer des Jeunes et l'Odyssée.

Cette aide peut être juridique, matérielle, administrative, etc...

Après étude du dossier, la commission propose d'apporter son soutien à ce collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix contre : Mr. P. SOUHAIT) :

- **APPORTE** son soutien à ces associations et demande à Monsieur Xavier DARCOS, Ministre de l'Education Nationale, de revenir sur ses décisions afin que l'accès à l'éducation, aux pratiques sportives, aux loisirs, à la culture, à la citoyenneté et à l'éducation tout au long de la vie reste une réalité pour tous, sur tous les territoires

Extrait certifié conforme

Raynald MAGNIEN

Maire de Monthureux sur Saône

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
MAIRIE DE MONTHUREUX SUR SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 19 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le 19 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Messieurs : DURAND Thierry, PIERRE Bernard, BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès-FLIELLER Catherine- FREBY Pierre Jean- GANIEZ Mireille- LAURENT Anne Françoise- MACHARD Michel- ROYER Henry- SOUHAIT Pierre

ETAIENT ABSENTS :

Madame Joëlle MAIGROT a donné pouvoir à Monsieur Thierry BERTRAND, excusée

Monsieur Sylvain FLORIOT a donné pouvoir à Madame Marie Agnès BOUCHAIN, excusé

Madame Marie-Francine FAUCHON

SECRETAIRE : Madame Anne Françoise LAURENT

Date de convocation : le 11 février 2009

11-2009- Délégations au Maire : Compte-rendu

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 32-2-2008 en date du 14 avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

1) Louage de choses

1) Location du bâtiment 116 rue de l'Eglise : un bail de location d'une durée de 6 années est établi avec le Pays de la Saône Vosgienne sur la base de 800 € mensuel, début du bail : 1^{er} mai 2009.

Comme convenu, la commune prend à sa charge 20% des travaux effectués par la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

Le montant total des travaux s'élève à 35 643,34 €.

La part de la commune est donc de 20% x 35 643,34 € = 7 128,69 €.

Cette somme sera déduite des loyers sur 48 mois soit une déduction de 148,51 € par mois arrondi à 150,00 €.

2) Assurances

- Renouvellement du contrat d'assurance du personnel communal auprès de la CNP (remboursement du traitement du personnel en cas d'absence maladie, A.T, maternité ...) dont le montant de la cotisation provisionnelle pour l'année 2009 s'élève à 13 978,00 €.

3) Droits de préemption-décision de ne pas préempter

a) D.I.A transmise par Me AMAND de Darney : maison d'habitation sise 151 rue du Château, section AB, parcelle n° 74, superficie de l'ensemble : 275 m², prix : 57 000,00 €.

b) D.I.A transmise par Me AMAND de Darney : deux parcelles de terrain sises section A n° 444 et 582 La fosse et les Vignes, superficies de 870 a et 1 ha 46 a 19 ca, prix : 4 000,00 €

Décision prise dans le cadre des délégations au Maire : marchés publics (commandes à partir de 4 000 € HT et inférieures à 90 000 € H.T).

1) Contrat d'entretien des installations de chauffage passé avec la société IDEX Energies - Parc économique « Le saut le cerf » - 88000 EPINAL- montant : 3 257,00 € H.T par an-facturation en quatre termes (31/03-30/06-30/09 & 31/12)- contrat de 1 an à compter du 1^{er} décembre 2008, renouvelable annuellement jusqu'à une période totale et maximale de trois années.

2) Commande de 3 électropompes afin d'alimenter le site d'aspersion des bois pour un montant total H.T de 21 905,00 €.

Extrait certifié conforme

Raynald MAGNIEN

Maire de Monthureux sur Saône